

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 5651**

présenté par

Mme Chapelier, M. Vignal, M. Maire, Mme Le Feur, M. Lamirault et Mme Batho

ARTICLE 59

I. – À l’alinéa 2, supprimer le mot :

« volontaires .

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l’alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne s’agit pas là de rendre le repas végétarien obligatoire mais bien l’alternative végétarienne obligatoire. Les enfants doivent pouvoir découvrir les richesses trop souvent oubliées des protéines végétales sans se sentir forcé de les choisir.

C’est un changement de mentalité nécessaire pour notre adaptation au changement climatique et à ses conséquences sur nos sociétés et notre alimentation.